

CLAUSE « VOYAGEUR AVEC VACCIN »

DESCRIPTIF CONTRACTUEL

OASIS - 85, route de Marcellat – 69440 St Laurent d’Agnay – France

agence@oasis-voyages.com

10/08/2021

ARTICLE 1 : LA CLAUSE « VOYAGEUR AVEC VACCIN » S’APPLIQUERA SI LA CONDITION CI-DESSOUS EST REMPLIE :

Le voyageur doit notifier à l’agence son annulation dans les 29 à 15 jours précédant le départ, par l’envoi complété, daté et signé du formulaire d’annulation en ayant coché la case « motif : voyageur avec vaccin ».

Ce formulaire est téléchargeable depuis le site www.oasis-voyages.com, il sera envoyé sur simple demande auprès de l’agence.

L’envoi du formulaire par le client devra de préférence s’effectuer par courriel à agence@oasis-voyages.com, sinon par courrier postal urgent à Oasis, 85 route de Marcellat 69440 Saint Laurent d’Agnay, France. Oasis confirmera au client la réception du formulaire.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D’UTILISATION DE VOTRE BON DE RÉDUCTION :

- 1/ Votre bon de réduction est calculé uniquement sur les frais retenus par Oasis en cas d’annulation par le client dans les 29 à 15 jours précédant le départ conformément à l’article 3.2 des conditions générales. Le montant de l’option de la présente clause ne rentre pas dans le calcul du bon de réduction, ni celui de l’assurance multirisques, ni ce qui est listé dans la rubrique « Le prix ne comprend pas » de la brochure, ni toute prestation non réservée auprès d’Oasis au titre du voyage (en particulier les pré-post acheminements).
- 2/ Votre bon de réduction est valable sur n’importe quel voyage d’Oasis :
 - Pendant sa durée de validité, vous pouvez l’utiliser pour payer en tout ou partie toute nouvelle inscription concernant un voyage d’Oasis (sous réserve de disponibilité), même si la date de départ est ultérieure à la date de fin de validité du bon de réduction.
 - Votre bon de réduction est cessible : Il peut financer un voyage au nom de la personne de votre choix. Vous pouvez donc en faire bénéficier un proche, un ami, etc...
 - Votre bon de réduction est sécable : Il peut être utilisé partiellement. Par exemple, vous pouvez en utiliser une partie pour financer votre nouveau voyage et une autre partie pour financer le voyage d’un tiers (cadeau,...)
 - Votre bon de réduction a une durée de validité de 15 mois à partir du jour de la réception de votre annulation par l’agence.

ARTICLE 3 : PRECISIONS SUR LES VOLS NON RESERVES AUPRES DE L’AGENCE :

La clause s’applique uniquement aux prestations réservées et payées à Oasis, à l’exclusion des frais relatifs aux prestations aériennes et autres non réservées chez Oasis.

Nous conseillons à nos voyageurs de réserver leurs vols par notre agence, pour bénéficier sereinement de la totalité de nos protections, assurances et garanties.

ARTICLE 4 : CADRE DE LA CLAUSE « VOYAGEUR AVEC VACCIN » :

- 1/ Cette clause concerne exclusivement tout vaccin contre la Covid-19 (SARS-CoV-2).
- 2/ La clause « Voyageur avec vaccin » n’est pas remboursable, même en cas d’annulation du voyage par l’agence ou par le client.